

Retraites

Les positions de l'U2P sur les points clés de la réforme

Page 2

Ici, en confiance

L'U2P présente son rapport d'activité 2021

Page 2

Rencontres de l'U2P 2022

Le pari de la proximité

Page 3

Conjoncture

Les entreprises de proximité embauchent mais les difficultés de recrutement persistent

Page 3

U2P

Les Brèves et l'Agenda

Page 4

Twitter : @U2P_france
Facebook : U2PFrance
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Le Président de l'U2P s'est entretenu avec la Première ministre et la ministre des PME

Le Président de l'U2P a rencontré la Première ministre, Élisabeth Borne, le 24 août dernier, et la ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire, le 29 août.

Au cours de ces entretiens, le Président Dominique Métayer a rappelé l'attachement de l'U2P à ce que toutes les politiques publiques soient élaborées en mesurant leur impact sur les petites et très petites entreprises.

Conjoncture et emploi

Il est revenu sur l'activité dynamique des entreprises de proximité au premier semestre, tout en alertant sur les inquiétudes suscitées par l'inflation et la guerre en Ukraine.

Il a en outre insisté sur le défi majeur posé par le manque de main d'œuvre, quel que soit le secteur d'activité. Pour encourager le retour à l'emploi, l'U2P a ainsi soutenu la réforme du régime d'assurance chômage, et souhaite qu'une négociation s'engage entre les partenaires sociaux. Et pour préparer les compétences de demain, le Président de l'U2P attend du gouvernement qu'il ouvre rapidement la concertation sur la question du financement de la formation et de l'apprentissage. Jugeant complexes les négociations relatives aux grilles salariales rendues nécessaires par la hausse du SMIC, le Président de l'U2P a salué les mesures en faveur du pouvoir d'achat, et en particulier le triplement de la prime dite « Macron ». Il a également salué la baisse des



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

cotisations des travailleurs indépendants.

Rappelant que l'U2P demeure attachée à l'équilibre des comptes publics, il a estimé que la réforme des retraites devait constituer une priorité, et devait impérativement se faire dans la concertation, en tenant compte des enjeux des chefs d'entreprise de proximité (voir p. 2).

Plan indépendants

Parallèlement, il a réaffirmé la satisfaction de l'U2P quant au Plan indépendants, tout en rappelant la nécessité de prendre toutes les mesures réglementaires d'application. Il a également demandé une véritable campagne d'information pour sensibiliser les chefs d'entreprise sur la création de ce nouveau statut unique pour l'entrepreneur individuel.

ZFE

Dominique Métayer a également attiré l'attention du

gouvernement sur l'impact des zones à faibles émissions (ZFE) sur les entreprises de proximité. L'U2P demande notamment d'adapter les délais de création, d'associer les organisations professionnelles aux processus de mise en place, de créer une instance nationale multipartite des ZFE, de préciser les conditions d'application de l'obligation d'instaurer une ZFE dans les grandes agglomérations, de renforcer les aides à l'acquisition de véhicules « propres », ou encore de créer un guichet unique d'information pour les professionnels.

Pour finir, le Président de l'U2P a fait part de l'incompréhension des professionnels quant à l'interdiction d'imprimer systématiquement les tickets de caisse à partir de février 2023 alors que le décret d'application n'est toujours pas paru. Il a notamment demandé qu'il n'y ait aucune sanction officielle en 2023. ●

Retraites : les positions de l'U2P sur les points clés de la réforme

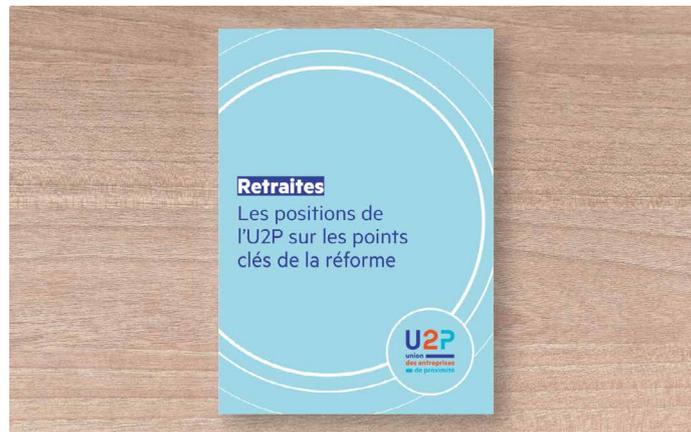
À l'issue d'un travail de concertation mené avec ses organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP) l'U2P a arrêté ses positions sur les points clés de la réforme des retraites, qui doit impérativement tenir compte des enjeux des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

Les positions défendues par l'U2P dans ce document sont issues d'un travail réalisé par la commission des Affaires sociales, des Relations du travail et de la Parité de l'U2P, et adopté par son Conseil national le 6 juillet 2022.

L'U2P est attachée à la sauvegarde d'un système de retraite par répartition, considérant qu'une démocratie moderne se doit de fournir à ses membres des filets de protection.

L'U2P a ainsi soutenu toutes les réformes depuis 1993, qui chacune a visé et contribué à la pérennité du système de retraite, à travers la recherche d'un équilibre financier.

Pour l'U2P, les effets attendus par cette nouvelle réforme doivent avoir pour seul objectif d'assurer la soutenabilité financière des régimes de retraite et non de contribuer au financement d'autres risques. En tout état de cause cette



réforme ne peut concerner que les régimes de base obligatoires et en aucun cas les régimes complémentaires obligatoires dont les paramètres doivent demeurer de la seule responsabilité de leurs gestionnaires, partenaires sociaux ou représentants des professions. À cet égard, l'U2P demande le maintien de régimes obligatoires à deux étages, l'un de base l'autre complémentaire,

pour les salariés comme pour les travailleurs indépendants. L'U2P considère notamment que le régime de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco) doit rester à gestion paritaire.

Ce cadre architectural général doit également respecter les spécificités des régimes des travailleurs indépendants des professions libérales, de l'artisanat et du commerce.

L'U2P demande ainsi la réduction de l'assiette des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants afin d'assurer l'équité avec les salariés.

L'U2P estime que cette réforme doit être financièrement neutre pour tous. Elle ne doit en aucune façon se traduire par une augmentation des prélèvements sociaux ni par une diminution des droits.

L'U2P réaffirme enfin que cette réforme devra trouver à s'appliquer à l'ensemble des régimes de base, du privé, de la fonction publique ainsi que des régimes spéciaux, l'objectif étant de tendre vers un alignement de l'ensemble des régimes.

L'ensemble des positions et des propositions de l'U2P pour une réforme des retraites qui tienne compte des enjeux des chefs d'entreprise de proximité sont disponibles au téléchargement sur u2p-france.fr. ●

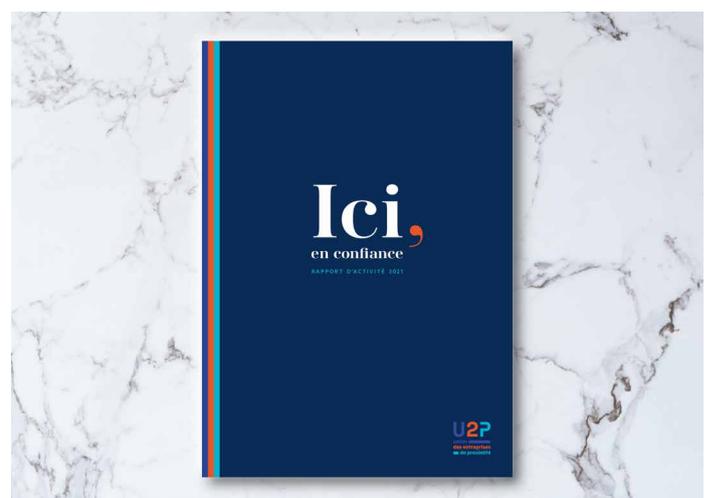
Ici, en confiance : l'U2P présente son rapport d'activité 2021

Plus que jamais en 2021, l'U2P a été le soutien indéfectible des chefs d'entreprise de proximité.

Si les entreprises de proximité sont apparues comme un pilier de la relance et de la croissance nationale en 2021, elles connaissent encore des incertitudes fin 2021 avec un niveau d'activité inférieur au niveau affiché en 2019.

L'U2P est restée mobilisée pour demander aux pouvoirs publics le prolongement des dispositifs dont les entreprises avaient encore besoin, notamment la reconduction des aides à l'apprentissage et à la professionnalisation.

« La crise sanitaire et économique nous a fait prendre conscience, collectivement, de l'importance des relations de proximité, et plus largement des éléments immatériels qui président aux échanges économiques. La confiance en fait partie et au sortir de la crise, elle fonde toutes les possibilités de relance. Nous avons raison de croire en l'avenir, et les entreprises de proximité nous montrent le chemin. »
Rapport d'activité 2021 à télécharger sur u2p-france.fr ●



Rencontres de l'U2P 2022 : le pari de la proximité

L'édition 2022 des Rencontres de l'U2P se tiendra le 29 septembre prochain à la Maison de la Mutualité, à Paris, et aura pour intitulé : « France 2030 : le pari de la proximité ».

Climat, éducation et formation, plein emploi, revitalisation des territoires : le plan d'investissement France 2030 doit permettre de répondre à ces grands défis. Les entreprises de proximité comptent apporter leur pierre à l'édifice.

Plus que jamais, leurs valeurs et leurs atouts sont nécessaires à cette réussite collective. Les Rencontres de l'U2P seront l'occasion de montrer que la France doit faire le pari de la proximité. Programme et inscription obligatoire sur rencontres-u2p.fr. ●



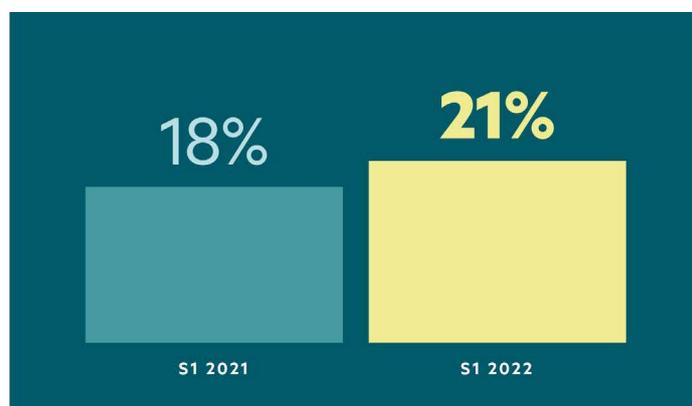
Les entreprises de proximité embauchent mais les difficultés de recrutement persistent

Les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux embauchent mais ce dynamisme se heurte à des difficultés croissantes pour trouver de la main d'œuvre. C'est l'un des principaux enseignements du baromètre U2P sur l'embauche dans les entreprises de proximité au premier semestre 2022, réalisé avec l'institut Xerfi Spécific.

Près de 21 % des entreprises de proximité ont embauché au premier semestre 2022, contre 18 % au premier semestre 2021. À l'exception de l'artisanat du bâtiment et de l'alimentation, tous les secteurs d'activité ont ainsi augmenté ou maintenu leur niveau d'embauche. C'est dans les professions libérales du droit (+ 12 points), l'artisanat des services (+ 8 points) et l'artisanat de la fabrication (+ 7 points) que cette hausse est la plus marquée. À l'approche de la période estivale les besoins en main d'œuvre sont restés élevés dans l'hôtellerie-restauration, qui conserve le taux d'embauche le plus élevé (31 %).

Plus d'employeurs et plus d'employés

Cette hausse généralisée des embauches se double même d'une hausse du nombre moyen de salariés recrutés, qui s'établit à 1,8 contre 1,6 au premier semestre 2021. Là encore, tous les secteurs d'activité sont concernés,



hors l'hôtellerie-restauration. On relève une progression notable dans les professions libérales du droit et le commerce alimentaire de proximité, l'un et l'autre ayant pratiquement doublé l'effectif recruté en moyenne avec respectivement 2 et 1,9 salariés recrutés, contre 1,2 pour les deux secteurs un an plus tôt.

Emplois durables

Au premier semestre 2022, les entreprises de proximité ont conforté leur place d'employeurs pérennes proposant des emplois de qualité, avec des CDI largement

L'U2P juge que l'État doit contribuer pleinement au financement de l'alternance et seconder les efforts de formation des chefs d'entreprise de proximité.

majoritaires (53 %). Fidèles à leur ADN, elles continuent à recruter et à former massivement des apprentis et des alternants, qui représentent 9 % des embauches.

Pour autant, les difficultés de recrutement s'accroissent : 35 % des entreprises y sont désormais confrontées, contre à peine 30 %

un an plus tôt. Le principal motif invoqué est l'absence de candidatures, citée par 71 % des entreprises interrogées, un niveau jamais vu ces cinq dernières années. En outre les problèmes de qualification, cités par 51 % des entreprises de proximité, constituent toujours un obstacle majeur à leur développement.

Alternance

L'apprentissage et la professionnalisation constituent une réponse centrale aux besoins en compétences des entreprises de proximité. Aussi, afin de sécuriser le financement de la formation professionnelle, l'U2P préconise que les aides à l'alternance soient réservées aux entreprises de moins de 250 salariés. Considérant qu'il s'agit en outre d'une modalité de formation initiale, elle juge que l'État doit contribuer pleinement à son financement et seconder les efforts de formation des chefs d'entreprise de proximité. ●

Les Brèves

Croissance record de l'apprentissage et de la professionnalisation en 2021.

D'après les données publiées par le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion et la Dares, plus de 120 000 contrats de professionnalisation ont été enregistrés en 2021, en hausse de 6,9 % par rapport à 2020. Un dynamisme légèrement infléchi début 2022 : fin mai, seuls 38 900 contrats avaient commencé depuis le début de l'année, en hausse de 0,6 % par rapport à la même période en 2021. Du côté de l'apprentissage, 2021 s'avère encore plus spectaculaire avec 733 000 contrats commencés, une hausse de 38,1 % par rapport à 2020, et dans la continuité du dynamisme observé en 2020 qui avait vu les nouveaux contrats augmenter de 43,9 %. Fin mai 2022, la France comptait ainsi pas moins de 895 100 apprentis, contre moins de 500 000 fin 2019.

Assurance chômage : le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion précise sa feuille de route.

Le ministre Olivier Dussopt a indiqué que le projet de loi « portant des premières mesures d'urgence visant à conforter et à améliorer le fonctionnement du marché du travail » devait permettre au gouvernement de prolonger par décret les règles actuelles d'assurance chômage, qui arrivent à échéance au 1^{er} novembre 2022. Dans un second temps, il a annoncé vouloir adresser aux partenaires sociaux une demande de négociation

en vue d'aboutir à un accord sur un mécanisme d'assouplissement ou de durcissement de l'accès à l'assurance chômage en fonction du dynamisme du marché de l'emploi. Enfin, le gouvernement s'est dit prêt à ouvrir des discussions sur la gouvernance de l'assurance chômage, et souhaite l'articuler avec d'autres sujets à venir, en particulier la mutation de Pôle emploi en France travail.

Nouveau prolongement de la remise sur les prix du carburant.

Selon un décret publié le 23 août dernier, la remise sur le prix des carburants est de nouveau prolongée, cette fois-ci de quatre mois, jusqu'au 31 décembre 2022. Elle sera modulée en deux temps : du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022 son montant sera fixé à 30 centimes d'euro par litre, avant de revenir à 10 centimes d'euro par litre du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022. Initialement prévue du 1^{er} avril au 31 juillet 2022, cette mesure d'aide exceptionnelle avait déjà fait l'objet d'un prolongement jusqu'au 31 août 2022.

La suppression du gazole non routier (GNR) reportée à 2024.

C'est une victoire de longue haleine pour l'U2P et les artisans du paysage et des travaux publics, représentés par la CNATP (membre de l'U2P) : la loi de finances rectificative pour 2022, votée dans le courant de l'été, confirme le report de la mesure d'un an, au 1^{er} janvier 2024. L'U2P continuera de se mobiliser aux côtés des entreprises concernées et de leurs représentants pour porter leur voix. ●

L'Agenda

24 août

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Première ministre, Élisabeth Borne.

29 août

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

31 août - 1^{er} septembre

Séminaire du Bureau de l'U2P.

8 septembre

Participation du Premier Vice-Président de l'U2P Michel Picon au lancement du Conseil National de la Refondation (CNR) à l'invitation du Président de la République.

12 septembre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

28 septembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P aux Rencontres de la CNAMS, au congrès annuel de la CGAD puis à la cérémonie de remise des Trophées des Rabelais des Jeunes Talents de la Gastronomie 2022.

29 septembre

Les Rencontres de l'U2P 2022, à la maison de la Mutualité, à Paris. Programme sur rencontres-u2p.fr. Inscription obligatoire.

Sur les réseaux sociaux

Première rencontre très constructive avec @oliviagregoire, ministre des #PME du #Commerce de l'Artisanat et du #Tourisme. Sa volonté de contribuer au développement du tissu des petites entreprises en concertation avec l'@U2P_france est indéniable.

@U2P_FRANCE — TWITTER — 30 AOÛT 2022



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} septembre 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage